

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

1997/0154(SYN) - 29/05/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: la proposition de règlement a pour objet de définir des spécifications uniformes pour la première série de pièces libellées en euros afin d'assurer leur bonne circulation dans la Communauté.

CONTENU: en proposant le présent règlement avant le démarrage de la 3ème phase de l'Union économique et monétaire, la Commission européenne entend parvenir à un accord politique précoce qui permette de réduire l'adoption formelle de l'acte à une simple formalité. Les spécifications proposées ont été conçues de sorte que les pièces soient faciles à utiliser et à identifier grâce à leurs caractéristiques visuelles et tactiles, qu'elles conviennent aux principaux groupes d'utilisateurs et qu'elles présentent toutes les garanties contre les possibilités de contrefaçon. Concrètement, la proposition définit les valeurs unitaires et les caractéristiques techniques (diamètre, épaisseur, poids, couleur, composition et tranche) des huit pièces libellées en euros.